

Jalon 57

Le Québec accueille une diversité de **modèles bioalimentaires**, mais tous répondent à des **principes d'agroécologie**

Dans le cadre de ce jalon, un modèle bioalimentaire qui répond à des principes d'agroécologie représente un modèle d'entreprise de production (agriculture, pêche, aquaculture, cueillette), de transformation, de distribution et de commerce de détail en alimentation qui embrasse des pratiques favorisant le bien-être des animaux, des écosystèmes, des êtres humains et de la société dans son ensemble. Les principes agroécologiques visent à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, renforcer la résilience et assurer l'équité et la responsabilité sociale (HLPE, 2019).

Pourquoi ce jalon?

- Dans une perspective de transition socio-écologique du système alimentaire, toutes les parties prenantes ont un rôle crucial à jouer. Parmi celles-ci, les personnes et organisations qui consomment et ainsi influencent l'offre alimentaire peuvent modifier leurs habitudes et leurs comportements pour favoriser les produits issus de pratiques responsables. Mais l'offre alimentaire ne doit pas seulement s'adapter en fonction de la demande. Les entreprises bioalimentaires peuvent être proactives pour rendre le système alimentaire durable en adoptant des modes de production et d'organisation adaptés et proposer des aliments sains pour la santé des êtres humains et des écosystèmes.
- Une fois mises en place les conditions propices au développement de modèles adhérant à des principes agroécologiques (voir jalon 43), l'adoption de tels modèles doit ensuite devenir la norme. Pour ce faire, il faut atteindre une masse critique d'entreprises agroécologiques, de toutes les tailles et ayant des pratiques variées. Cette diversité pourrait servir d'exemple et accélérer la transition des entreprises plus conventionnelles et mobiliser la relève à adopter le changement.
- Le modèle bioalimentaire dominant au Québec à l'heure actuelle est plutôt de type « productiviste ». Les échanges organisés dans le cadre du défi ont conclu que les entreprises bioalimentaires déjà bien en place sur le territoire n'allaient pas disparaître et devaient toutes faire partie de la solution. Afin d'atteindre la vision du futur souhaitable du défi alimentaire, elles devront toutefois s'adapter pour respecter les principes de l'agroécologie.

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé?



Entreprises du secteur bioalimentaire



Personnes et organisations consommatrices



Société civile : notamment les syndicats, les associations sectorielles et professionnelles



Établissements d'enseignement, de recherche et d'expertise



Gouvernements

Comment pourrait-on s'y rendre?

Outre les stratégies proposées pour la mise en place de conditions favorables au développement d'une diversité de modèles bioalimentaires pérennes, multifonctionnels et agroécologiques (jalon 43), voici quelques stratégies supplémentaires pouvant être mises en œuvre :

- **Faire la promotion de l'agroécologie et encourager l'adhésion à ses principes** par le milieu agricole, mais aussi soutenir leur adaptation et leur appropriation par les autres secteurs bioalimentaires.
- **Développer la recherche-action** pour les pratiques agroécologiques et les mécanismes de partage de connaissances.
- **Créer des espaces d'échange** entre les entreprises pour renforcer la compréhension de leurs enjeux respectifs et la collaboration pour la recherche de solutions. Par exemple, une petite entreprise d'économie sociale peut faire bénéficier de ses innovations et pratiques durables à une plus grande coopérative, qui elle, lui fera bénéficier de son réseau et de sa crédibilité pour soutenir ses initiatives.
- **Augmenter et adapter la formation continue** afin qu'elle réponde aux besoins des entreprises bioalimentaires et incite le changement de pratiques.
- **Développer l'offre de formation, d'accompagnement et de financement pour la relève** afin qu'elle adopte un modèle agroécologique.
- **Ouvrir le dialogue entre les différentes parties prenantes** du milieu bioalimentaire (gouvernement provincial, syndicats, associations, etc.) afin de négocier des solutions aux blocages structurels. Par exemple en révisant le fonctionnement des plans conjoints de mise en marché collective afin de permettre l'inclusion d'une plus grande diversité de modèles, qui pourraient ensuite influencer les autres.
- **Valoriser et faire rayonner les exemples positifs.** Les entreprises et les modèles contribuant à la lutte aux changements climatiques, à la préservation de la biodiversité, au vivre-ensemble, à la justice sociale ou à tout autre enjeu important du système alimentaire, devraient être reconnus et mis de l'avant publiquement, que ce soit par des campagnes de communication ou des reportages dans les médias.

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement?

- **Un intérêt croissant pour l'agroécologie**, particulièrement en Europe, **et pour les modèles alternatifs d'ici et d'ailleurs**, afin de répondre aux enjeux écologiques, sociaux et économiques.
- **Un intérêt du public pour savoir d'où vient la nourriture**, se réapproprier les compétences pour s'alimenter (ex. jardinage, cueillette, conservation, etc.) et encourager l'économie locale et responsable.
- **La préoccupation au niveau mondial pour la durabilité des systèmes alimentaires.** Les groupes de scientifiques tels que le GIEC se penchent de plus en plus sur les enjeux alimentaires, et l'agriculture a occupé une grande place lors des négociations de la COP15 (Convention pour la diversité biologique).
- Dans une certaine mesure, le **Plan agriculture durable 2020-2030**. Même si l'agroécologie n'y est pas mentionnée en tant que telle, les cinq objectifs du plan sont cohérents avec cette nouvelle vision des modes de production agricole : réduire les pesticides, améliorer la santé des sols, réduire les fertilisants, optimiser la gestion de l'eau, améliorer la biodiversité.

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

- **L'inflation et la situation financière** des ménages risquent de nuire à la demande en termes d'aliments locaux, sains et issus de pratiques agroécologiques.
- **Les investissements majeurs de certaines entreprises, notamment en termes de nouvelles technologies,** pourraient diminuer leur intérêt et leur capacité à adopter certaines pratiques agroécologiques.
- **La récupération du concept d'agroécologie.** Tant que sa définition n'est pas claire et son concept mieux encadré, des entreprises et des secteurs pourraient se revendiquer agroécologiques sans pour autant respecter l'essence du terme, et contribuer à en faire un concept galvaudé.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir?

- Quel poids chaque modèle devrait représenter dans la production bioalimentaire du Québec, afin d'atteindre la vision du défi alimentaire?
- Quelle est la marge de manœuvre pour le Québec quant aux lois fédérales (financement agricole, systèmes de quota en agriculture et pour la pêche, etc.)?
- Peut-on dépasser le tabou au Québec sur la diversité syndicale et engager un vrai processus de dialogue et de concertation sur le sujet?
- Jusqu'à quel point les menaces de la crise écologique (impacts des changements climatiques, déclin de la biodiversité, épuisement des ressources, etc.) inciteront-elles l'adoption et la normalisation de nouveaux modèles agroécologiques ou favoriseront-elles la recherche de solutions technologiques et intensives?

Ressources

[HLPE \(2019\). Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition](#)

Olivier, A. (2021). La révolution agroécologique. Nourrir tous les humains sans détruire la planète. Éditions Écosociété

Lamontagne, D. (2015). La ferme impossible. Éditions Écosociété

[Union paysanne \(2015\). Une alliance pour une réforme des plans conjoints](#)

[Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois \(2008\). Agriculture et agroalimentaire québécois : assurer et bâtir l'avenir, rapport](#)

[Held, L. \(2021\). Is agroecology being co-opted by big ag?](#)

[Régie des marchés agricoles et alimentaires, Québec \(s. d.\). Plans conjoints de mise en marché](#)

[Brunnquell, C. \(2022\). L'agroécologie peut-elle garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle?](#)